



Commune de Reuil en Brie 77260

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2010

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Martine GOSSART, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD

Absents excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Denis GEOFFROY
Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL
Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI

La séance commence à 20h30

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 11 juin 2010

Adopté à l'unanimité.

2. Remboursement au Comité des Fêtes

Suite à demande de remboursement du Comité des Fêtes concernant une dépense de 52,79€ lors des fêtes du centenaire, Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande.

Adopté à l'unanimité.

3. École de musique intercommunale

Monsieur le Maire indique que l'intervenant de l'école intercommunale de musique pour l'éveil au chant dans les classes de l'école communale est financé à hauteur de 50% par la commune et 50% par la Communauté de Communes du Pays Fertois. Il est prévu 13 séances par classe soit un total de 52 séances pour un montant prévisionnel de 650 € à charge de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

4. Redevance Gaz RI

Le montant de cette redevance est déterminé pour un montant de 606,56 €.

Adopté à l'unanimité.

5. Convention avec la Direction Départementale des Territoires (DDT)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui consiste en une mission d'assistance pour la réalisation en régie du Plan Communal de Sauvegarde.

Il est rappelé que cette convention d'assistance ne fait pas l'objet d'une rémunération.

Adopté à l'unanimité

6. Renouvellement contrats avec l'entreprise BODET

Les contrats annuels pour l'Église et la Mairie s'élèvent à respectivement 239,99€ TTC et 221,34€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

7. Points divers

Patrick ROMANOW indique que le projet de Contrat Rural va être réactivé sur des bases financières compatibles avec les moyens de la commune. Il fait également le point sur les sinistres en cours, le contrat d'entretien de l'entreprise MAESTRO, la carte scolaire et le déroulement du cross solaire sur le plateau omnisports prévu le 08 octobre 2010.

Martine GOSSART informe le Conseil que la fête l'Arbre de Noël aura lieu le samedi 18 décembre à 15 heures.

Lucien DUBOIS fait part des désordres sanitaires provoqués par le dernier stationnement d'un groupe de caravanes et des nombreuses plaintes de personnes empruntant le bord de Marne. En temps qu'adjoint chargé des finances, il diffusera prochainement les ratios financiers déterminés par la Trésorerie Municipale.

Pascal CARBUCCIA indique que les subventions pour les vitraux de l'église sont obtenues. Il produit les devis relatifs au remplacement du battant de la cloche de l'église et de la réfection complète du clocher. Il demande une réunion de la Commissions Cimetièrre pour l'examen de différents points.

Denis GEOFFROY évoque la prochaine relance des personnes n'ayant pas répondu aux demandes d'élagage de leur propriété. Il fait remarquer que le panneau d'entrée d'agglomération "Reuil en Brie" est peu visible en venant de Luzancy.

Max VAUSSART propose qu'un bulletin soit élaboré en octobre. Il est noté que la Commission Communication doit prioritairement finaliser les documents d'information sur les risques majeurs et PCS.

Claude ROBBE fait un point précis sur les différents devis demandés dans le cadre de l'aménagement de la place et dresse un premier bilan sur la circulation des cars du RPI avec les structures provisoires posées sur la place non bitumée

Françoise SADKOWSKI demande s'il est possible d'établir un calendrier prévisionnel des Conseils. Monsieur le Maire répond que c'est possible mais que les Conseils sont déterminés en fonction de l'ordre du jour (degré d'urgence et d'importances des points à délibérer).

Le Conseil se rendra sur la tombe de Michel CEVAER le samedi 16 octobre à 11 heures déposer une plaque souvenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 27 septembre 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 27 septembre 2010.

Le Maire,

Patrick ROMANOW